

CONVOCATION POUR LA SÉANCE DU 14 AVRIL 2015

L'an deux mil quinze, le huit avril, a été convoqué en réunion ordinaire le Conseil Municipal pour le quatorze avril deux mil quinze.

ORDRE DU JOUR

- Comptes administratifs 2014 at approbation des comptes de gestion du receveur municipal : Commune et Service Eau
- Budgets Primitifs 2015 : Commune et Service Eau
- Tarif panier garni fête du 1^{er} Mai
- Questions diverses

Etaient présents :

QUENTIN Virginie – DUVAL René – ANSEAUME Marie-Thérèse –LABOUE Jean – ALTUR Marie-Lise – COENON Guy – MIRETTI Josiane – RETAILLE Jean-Yves – HERBEAUX Etienne – BARBOT Claire – DHERMANT Anne-Marie – GATEAU Christophe – HUILIO Virginie – GASSELIN Sylvia – HENRIET Philippe

Absents ayant donné procuration :

CLAISE Muriel à COENON Guy - BOEGLIN Isabelle à QUENTIN Virginie - RETIF Corinne à ALTUR Marie-Lise

Absent : SCHLICH Daniel

Madame BARBOT Claire a été élue secrétaire.

Aucune remarque n'étant faite, le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.

Comptes administratifs 2014, approbation des comptes de gestion du receveur municipal et affectation des résultats

Commune

Madame le Maire présente au conseil municipal les résultats du compte administratif 2014 du budget communal conformes au compte de gestion du receveur municipal :

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES :	828.661,41€
RECETTES :	<u>765.472,73 €</u>
DEFICIT	63.188,68 €

RESTES A REALISER

DEPENSES :	0 €
RECETTES :	<u>63.638,00 €</u>
EXCEDENT	63.638,00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES :	1.457.846,25 €
RECETTES :	<u>1.878.597,64 €</u>
EXCEDENT :	420.751,39 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte les résultats du compte administratif 2014 ainsi que le compte de gestion du receveur, pour le budget communal.

Compte tenu de ces résultats, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de les affecter de la façon suivante :

- Report à la section d'investissement au compte 001 (dépenses) : 63.188,68 €
- Affectation au compte 1068 : 0 € (compte tenu du déficit d'investissement de 63.188,68 Euros corrigé des restes à réaliser de 63.638 € en recettes).
- Report à la section de fonctionnement au compte 002 (recettes) : 420.751,39 €

Service Eau

Madame le Maire présente au conseil municipal les résultats du compte administratif 2014 du service d'eau, conformes au compte de gestion du receveur municipal :

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES :	152.572,57€
RECETTES :	<u>145.111,01€</u>
DEFICIT	7.461,56€

RESTES A REALISER

DEPENSES :	0€
RECETTES :	<u>27.255,00€</u>
EXCEDENT :	27.255,00€

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES :	170.340,47€
RECETTES :	234.177,97€
EXCEDENT :	63.837,50€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte les résultats du compte administratif 2014 ainsi que le compte de gestion du receveur, pour le budget du service d'eau.

Compte tenu de ces résultats, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de les affecter de la façon suivante :

- Report à la section d'investissement au compte 001 (dépenses) : 7.461,56 €
- Affectation au compte 1068 : 0 € (compte tenu du déficit d'investissement de 7.461,56 Euros corrigé des restes à réaliser de 27.255 € en recettes).
- Report à la section de fonctionnement au compte 002 (recettes) : 63.837,50 €

Budgets primitifs 2015 : Commune et Service Eau

Madame le Maire propose au Conseil l'équilibre des budgets suivants, sans augmentation des taxes

BUDGET COMMUNAL

- FONCTIONNEMENT à 2.042.508 Euros
- INVESTISSEMENT à 1.079.596 Euros

SERVICE D'EAU

- EXPLOITATION à 266.919 Euros
- INVESTISSEMENT à 79.891 Euros

Ces budgets sont votés à l'unanimité.

Tarif panier garni fête du 1^{er} Mai

Dans le cadre de la Fête du 1^{er} Mai, il est proposé que la commission des jeunes vende des tickets afin de deviner le poids d'un panier garni.

Les recettes dégagées permettront de créer un budget pour le futur conseil municipal des jeunes.

Il est proposé un tarif de 1 Euro le ticket.

Le Conseil, à l'unanimité, valide ce tarif.

Reprise voirie et réseau d'eau Impasse de l'Echalier

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les trois riverains de l'Impasse de l'Echalier ont déposé une demande de reprise de la voirie et du réseau d'eau (le réseau d'assainissement étant de la compétence de l'Agglo du Pays de Dreux).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord de principe pour cette reprise, dans l'attente de l'avis de l'Agglomération du Pays de Dreux concernant le réseau d'assainissement.

Achat tracteur tondeuse

Madame le Maire rappelle l'information qui avait été donnée lors de la dernière commission générale, à savoir que le tracteur tondeuse ISEKI est en panne. Un devis de réparation a été établi à hauteur de 15 .000 Euros TTC.

De ce fait des devis ont été demandés pour l'achat d'un matériel neuf. La meilleure proposition est celle de LHERMITE EQUIPEMENT LOISIR qui propose une tondeuse autoportée au prix de 34.760 Euros, livraison en Avril 2015, financé par un prêt de 34.760 Euros au taux de 0%, à rembourser en quatre échéances annuelles de 8.690 Euros à partir de 2016.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour l'achat de ce tracteur tondeuse.

Questions diverses

Intervention de Marie-Lise Altur

A participé à une réunion organisée par l'AM28 concernant les associations :

- Les aides apportées aux associations peuvent être sous forme de subvention directe (argent) ou de subvention indirecte (prêt de salle, prêt de personnel, mise à disposition du photocopieur....)
- Une demande de subvention doit être déposée en mairie. Sans demande, une subvention ne peut être allouée.
- L'association sollicitant une subvention doit présenter : bilans financiers, statuts et coordonnées des administrateurs
- L'attribution d'une subvention n'est ni un droit, ni un acquis.
- En cas de versement d'une subvention, la collectivité doit demander à contrôler les comptes. En effet, si l'association se retrouve en déficit et que la mairie a versé une subvention sans contrôler les comptes, la commune reste responsable du passif et se trouve obligée de régler les dettes éventuelles de l'association.

Intervention de Jean Laboue

- Appel d'offres pour le parking et l'aire de jeux : date limite pour la remise des offres : 28 Avril
Notification du marché prévue fin juin
Mise en ligne de l'appel d'offres sur le site de l'AM28. A ce jour environ 100 consultations et 30 retraits de dossier.
- Elaboration du P.L.U : attente avis comité technique de l'Agglo pour mise à disposition de ses services.

Intervention de Sylvia Gasselin

- Souhaiterait que les réunions de conseil municipal soient fixées un vendredi soir.

Intervention d'Etienne Herbeaux

- Route de Fermaincourt : travaux d'enfouissement des réseaux commencés mais pas de panneaux de signalisation

Intervention de Josiane Miretti

- Demande les résultats de l'enquête transport passée dans le bulletin municipal. 27 personnes ont répondu mais non exploitable car les amplitudes horaires demandées sont trop importantes. Pour information, la navette Anet – Houdan est en déficit d'environ 100.000 Euros

Intervention de Jean-Yves Retaille

- Point sur l'étude lancée pour systèmes d'alarme mairie, école élémentaire et atelier municipal.

Intervention de Marie-Thérèse Anseaume

- Aide cuisinier trouvé

Intervention de René Duval

- Fête du 1^{er} Mai : branchements électriques, demande à ce que l'association se mette directement en contact avec la SICAE-ELY.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-et-une heure et trente minutes.

La secrétaire,

Les Conseillers,

Le Maire,